MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE

MINHAS

PROJET DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET INCLUSIF DES VILLES SECONDAIRES

PDDIVS

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline – Travail

GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

APPEL A MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT

CÔTE D'IVOIRE
PROJET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET INCLUSIF DES VILLES SECONDAIRES
Numéro de Prêt/Crédit/Don : **Crédit IDA N° 7287-CI**

Intitulé de la Mission : **Recrutement d'un Consultant pour le suivi et contrôle des travaux de construction des voiries urbaines et des ouvrages de drainage des eaux pluviales dans la commune de Man.**

N° de référence : **N° CI-PARU-578759-CS-QCBS**

Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire (ci-après dénommé l'« Emprunteur ») a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) (la « Banque ») sous la forme d'un « crédit » (ci-après dénommé « fonds ») en vue de financer le coût du **Projet de Développement Durable et Inclusif des Villes Secondaires (PDDIVS)** et a l'intention d'affecter une partie du produit à des services de consultant.

Les services de consultant (« les Services ») comprennent le suivi et le contrôle des travaux de construction des voiries urbaines et des ouvrages de drainage des eaux pluviales dans la commune de Man. La mission du Consultant porte sur l'ensemble des prestations à réaliser en vue de s'assurer d'une part, de l'exécution des travaux dans les règles de l'art et d'autre part, de la livraison par l'Entrepreneur, dans les délais contractuels prévus, des ouvrages de drainage, objet du contrat de l'entrepreneur. Il s'agira de la mise en œuvre d'un processus de contrôle total et complet de l'exécution des travaux de construction, de la qualité des matériaux et du produit final (ouvrages de drainage des eaux pluviales). Il en est de même de la vérification des quantités, de la mise en œuvre des réceptions des travaux.

La mission de suivi et contrôle comprendra deux groupes d'activités qui sont :

- **Activité 1 : Suivi et contrôle des travaux de construction de voiries urbaines dans la commune de Man ;**
- **Activité 2 : Suivi et contrôle des travaux de construction des ouvrages de drainage des eaux pluviales dans la commune de Man.**

Les Termes de Référence (TDR) pour l'étape de procédure primaire pour la mission sont disponibles sur le site **www.pddivs.ci**. Ils peuvent également être obtenus sur demande à l'adresse électronique suivante *:* **procurement@pddivs.ci.**

Le **Projet de Développement Durable et Inclusif des Villes Secondaires** invite dès à présent les firmes de consultants admissibles (« Consultants ») à faire part de leur intérêt à fournir les Services.

Les Consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services. Les critères de sélection d'une liste restreinte sont les suivants :

- Avoir déjà réalisé, seul ou en tant que chef de file d'un groupement, au cours de 10 dernières années (2015-2024) ou (2016-2025), des missions d'études techniques (APS/APD) ou de suivi et contrôle des travaux de construction/réhabilitation d'infrastructures de génie civil (bâtiment, route, assainissement, drainage, hydraulique etc…) ;

- Avoir déjà réalisé, seul ou en tant que chef de fil d'un groupement au cours des 10 dernières années (2015-2024) ou (2016-2025), des missions portant sur la conduite d'études techniques (APS /APD) d'ouvrages de drainage des eaux pluviales (canaux et/ou dalots) ;

- Avoir déjà réalisé, seul ou en tant que chef de fil d'un groupement au cours des 10 dernières années (2015-2024) ou (2016-2025), des missions portant sur la conduite d'études techniques (APS /APD) d'aménagement de voiries ;

- Avoir déjà réalisé, seul ou en tant que chef de fil d'un groupement au cours de 10 dernières années (2015-2024) ou (2016-2025), des missions de suivi et contrôle de projets de construction d'infrastructures de Génie Civil (Routes, ouvrages de drainage) comportant au moins 03 dalots de section minimum 2,00x1,50 mètres ;

- Avoir déjà réalisé, seul ou en tant que chef de fil d'un groupement au cours de 10 dernières années (2015-2024) ou (2016-2025), des missions de suivi et contrôle de projets de construction d'infrastructures de Génie Civil (Routes, ouvrages de drainage) comportant chacune, des canaux de sections supérieures ou égales à 2,00 x 1,50 mètres dont le linéaire ou le cumul des linéaires est au minimum 2 000 mètres linéaires ;

- Avoir déjà réalisé, seul ou en tant que chef de fil d'un groupement, des missions de suivi et contrôle) de projet de construction de routes bitumées de section (2x1 voie) dont la voie est d'au moins trois virgule cinquante (3,50) mètres de large avec une longueur minimum de 10 000 mètres linéaires ;

- Avoir déjà réalisé, seul ou en tant que chef de file d'un groupement, au cours de 10 dernières années (2015-2024) ou (2016-2025), des missions de suivi et contrôle de travaux de construction de voirie ou d'ouvrage de drainage (hors drainage routier) incluant des solutions basées sur la nature (SBN) dans le cadre de projets financés par les bailleurs de fonds (Banque Mondiale, BAD, AFD, BOAD…).

Les experts clés ne seront pas évalués à l'étape de la préparation de la liste restreinte.

La liste restreinte comprendra 5 à 8 firmes.

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes, 3.15, 3.16 et 3.17 du « *Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de FPI* » de la Banque mondiale, septembre 2025 (« *Règlement de Passation des Marchés* »), qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprises seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.

Un Consultant sera sélectionné conformément aux dispositions de l'Accord-Cadre décrites dans le *Règlement de Passation des Marchés* et qui sera expressément énoncé dans la Demande de Propositions.

NB : Des prestations similaires seront lancées pour d'autres villes cibles du Projet et **leur exécution démarrera concomitamment**. Les Consultants intéressés sont informés qu'en cas de présélection sur les listes restreintes, **une même firme ne pourra être attributaire de contrat dans deux (02) villes avec le même personnel proposé dans les demandes de propositions (DP).**

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous :

Unité de Coordination du Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (UC-PARU) de Côte d'Ivoire, Abidjan Cocody, **II Plateaux, 7ème Tranche, quartier Zinsou, située à l'opposé de l'agence commerciale de la CITELCOM** ou **procurement@pddivs.ci** pendant les heures de bureau de 08h à 17h.

Les manifestations d'intérêt doivent être fournies par écrit à l'adresse ci-dessous :

Unité de Coordination du Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (UC-PARU) de Côte d'Ivoire, Abidjan Cocody, **II Plateaux, 7ème Tranche, quartier Zinsou, située à l'opposé de l'agence commerciale de la**

CITELCOM ou **procurement@pddivs.ci** **avec en copie olazeni@gmail.com** et **andre.nguessan@pddivs.ci** (en personne, par la poste, par télécopieur ou par courriel) au plus tard le **mercredi 02 décembre 2026 à 11 heures précises**.

L'ouverture des manifestations d'intérêts se tiendra le même jour à 11 heures 30 minutes.

PROJET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET INCLUSIF DES VILLES SECONDAIRES

À l'attention du : **Coordonnateur du Projet de Développement Durable et Inclusif des Villes Secondaires (PDDIVS)**
Unité de Coordination du Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (UC-PARU) de Côte d'Ivoire, Abidjan Cocody, **II Plateaux, 7ème Tranche, quartier Zinsou, située à l'opposé de l'agence commerciale de la CITELCOM 27 BP 183 Abidjan 27, Abidjan, Côte d'Ivoire** Tél : +225 **27 22 21 57 97 / 01 02 77 02 74**
Courriel : **procurement@pddivs.ci** **avec en copie olazeni@gmail.com** et **andre.nguessan@pddivs.ci**